

VERS UNE NOUVELLE GESTION DES DECHETS URBAINS

Jean-Marie Chaumel

Mardi 2 avril 1991

Mardi 2 avril, Jean-Marie Chaumel, chargé de mission régional Ile-de-France à l'Agence Nationale pour la Récupération et l'Élimination des Déchets (ANRED), nous a parlé de "la gestion des déchets urbains".

PRODUCTION ANNUELLE DE DECHETS MENAGERS -

15 MILLIONS DE TONNES PAR AN



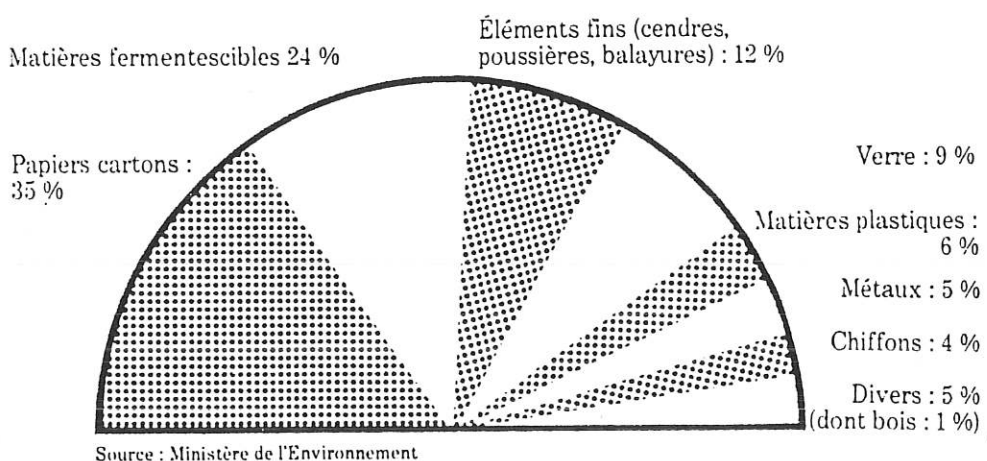
Chaque Français produit 1 kg de déchets par jour soit 350 kg par an et 20 tonnes dans sa vie. La production totale de la France tiendrait dans une immense poubelle 3,3 fois plus haute que la Tour Eiffel. Le poids des déchets représente 2000 fois celui de la Tour.

Au niveau de l'Ile-de-France on arrive à 400 kg par personne et par an, et à Paris 600 kg.

La population en Ile-de-France n'a augmenté que de 5 % entre 1973 et 1988, alors que pendant la même période la production totale d'ordures ménagères a augmenté de 40 %. C'est le tonnage par habitant qui augmente.

COMPOSITION MOYENNE DES DECHETS COLLECTES -

15 MILLIONS DE TONNES PAR AN



LES TRAITEMENTS CLASSIQUES -

1) - La décharge contrôlée :

C'est une méthode d'élimination des ordures ménagères basée sur un enfouissement des déchets, effectuée de façon rationnelle afin d'éviter tout risque de nuisances (pollution des eaux, incendie, odeurs de fermentation, animaux nuisibles...). Elle représente 50 % du tonnage.

a) - Les décharges contrôlées sans broyage préalable :

Les ordures sont répandues en couches successives sur un terrain dont les caractéristiques permettent d'éviter tout risque de pollution des eaux. Chaque jour, les ordures déposées sont fortement compactées et recouvertes d'une couche de terre ou de sable.

b) - Les décharges contrôlées avec broyage préalable :

Des machines permettent un broyage fin et homogène des ordures ménagères qui sont ensuite répandues en couches minces sur le terrain choisi. Une fois l'exploitation de la décharge terminée, les terrains peuvent être aménagés en terrains de sport, aires de jeux, parcs urbains. Ils sont inconstructibles.

2) - Le tri compostable :

Les ordures ménagères sont triées. Il s'agit de les séparer des ordures capables de fermenter. En effet, les ordures ménagères constituent un milieu riche en carbone, en azote et en micro-organismes. Il s'y développe donc naturellement une intense activité biologique comparable à celle du fumier.

La masse des ordures est broyée puis mise en fermentation aérobie, c'est-à-dire oxygénée par retournement ou insufflation d'air afin d'obtenir le compost. Celui-ci est utilisé dans l'agriculture comme engrais. Le procédé peut se combiner avec l'incinération en fonction de la demande de compost.

Le tri compostage est un procédé encore marginal (8 % au niveau national, 4 % pour la région Ile-de-France).

3) - L'incinération :

a) - Sans récupération d'énergie :

Les ordures sont incinérées dans des fours spéciaux. Les gaz produits doivent subir un dépoussiérage afin de satisfaire aux normes de rejets dans l'atmosphère. Parmi les résidus solides, les machefers sont utilisés en Travaux Publics pour les routes, les ferrailles sont vendues à des ferrailleurs.

b) - Avec récupération d'énergie :

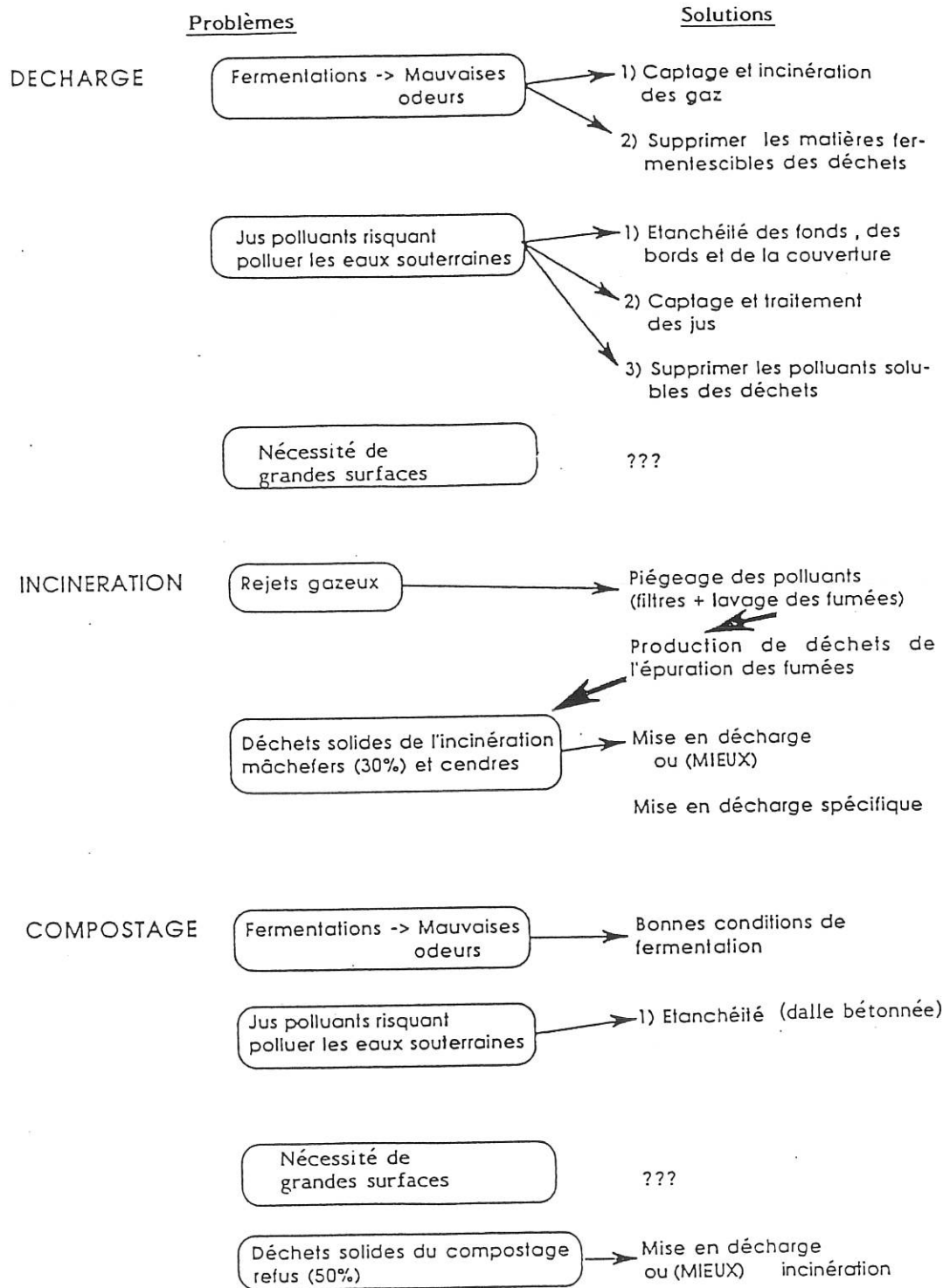
Si l'usine a une capacité d'incinération suffisante (100 T par jour minimum) et s'il existe des débouchés proches, la chaleur dégagée par l'incinération peut être vendue à des industries proches ou à une compagnie de chauffage urbain. La production d'ordures de 20 personnes peut permettre de chauffer 1 personne.

La région Ile-de-France utilise essentiellement l'incinération avec récupération d'énergie (Garches par exemple).

6 % des ordures ménagères produites échappent à la collecte et constituent des décharges sauvages. C'est une accumulation désordonnée de déchets de toutes sortes, abandonnés sans précaution en dehors des voies normales d'élimination. Le nombre de ces décharges d'importance moyenne a été estimé à 25 000, mais les décharges plus petites et isolées ne sont pas dénombrables.

Entre 3000 et 4000 communes procèdent de façon illégale (Marseille par exemple).

Les trois modes de traitements ont chacun leurs avantages et leurs inconvénients.



On voit donc qu'il n'y a pas de recette miracle. En bout de chaîne, quelle que soit la solution adoptée, il y a inévitablement un exutoire final qui est la décharge.

SITUATION EN ILE-DE-FRANCE -

1) - Décharges :

16 sites début 1990 14 sites fin 1991 6 sites fin 1991

Aucune décharge n'a été ouverte depuis 1985

2) - Incinération et compostage :

22 sites en 1986 19 sites fin 1991 dont 15 ont plus de 15 ans

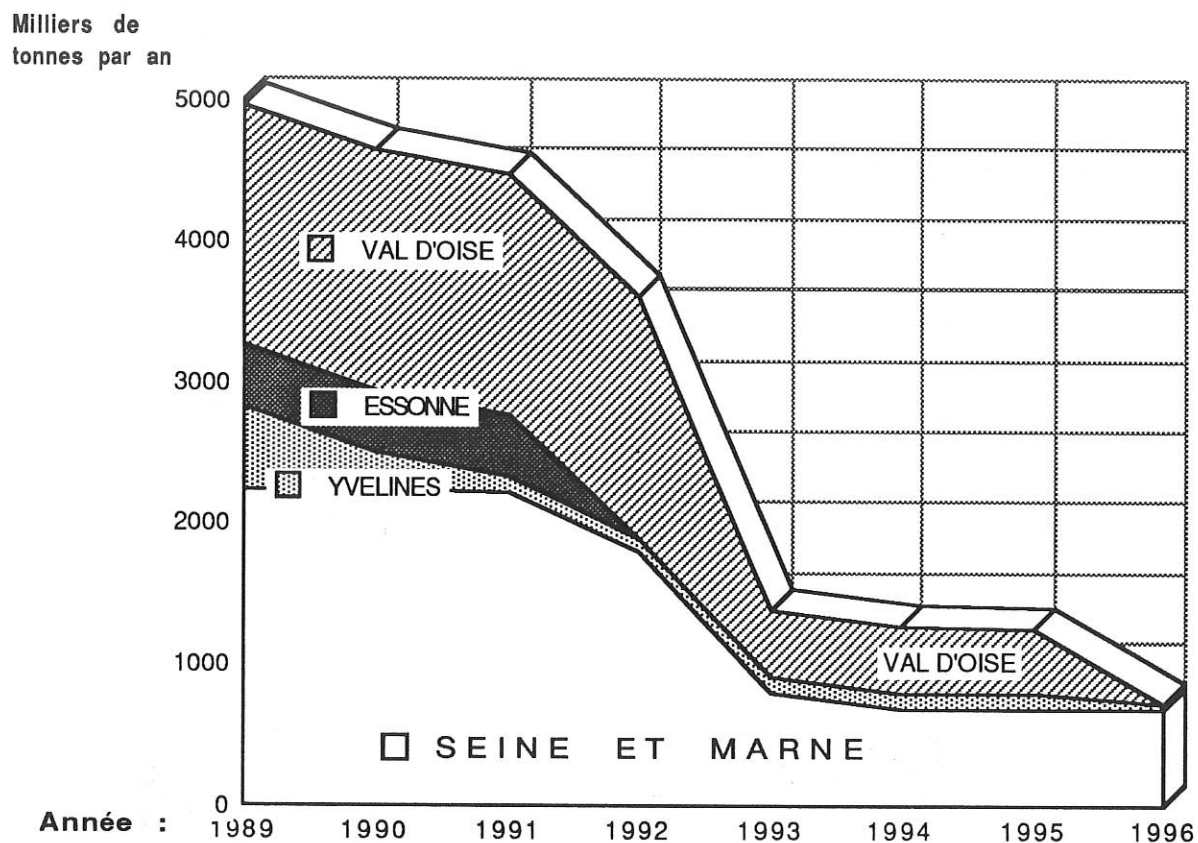
(âge moyen 20 ans)

Aucune ouverture depuis 1985

Seules extensions (ou reconstructions) :

- . Nancy (1987)
- . Saint-Ouen (1990)

3) - Evolution prévisionnelle des tonnages annuels en décharge :



La courbe montre qu'en 1989, 5 millions de tonnes étaient mises en décharge. Actuellement on en met 4,5 millions de tonnes. Dans 2 ans, il est prévu 2 millions de tonnes.

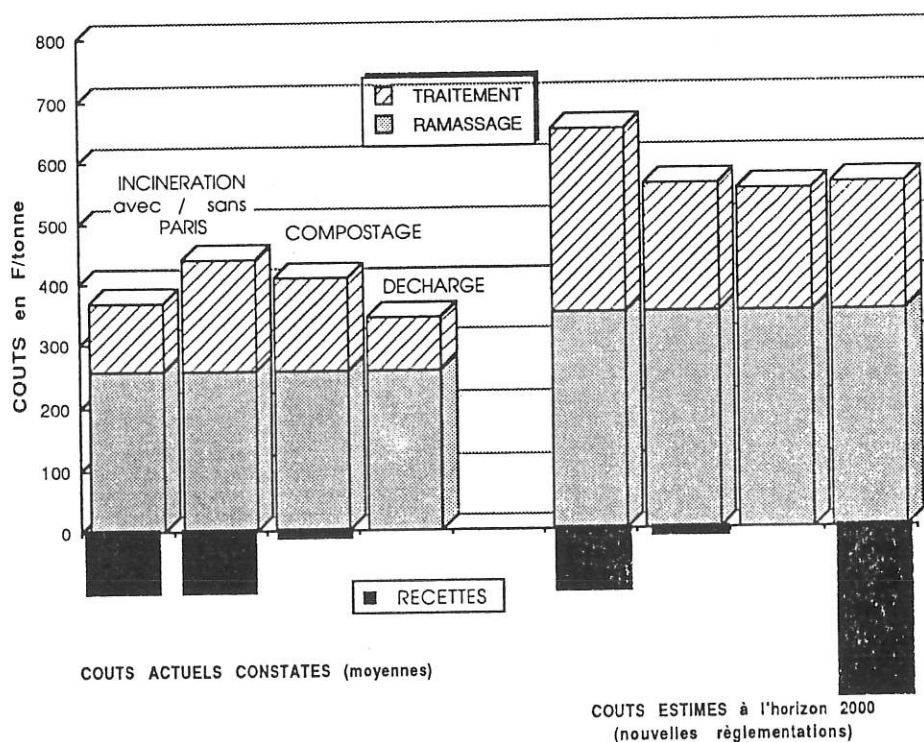
La décharge de Triel a fermé l'année dernière. Ses tonnages vont donc maintenant dans les décharges du Val d'Oise et de l'Oise. L'Ile-de-France ne pouvant gérer ses propres problèmes, elle va devoir se retourner vers la Picardie, l'Eure-et-Loir, etc. Un moyen d'en sortir est de valoriser ce qui peut l'être dans les ordures ménagères. On trouve en effet des matières premières telles que : papier, carton, verre, métaux, certains plastiques... Mais parmi ces matières premières, toutes ne sont pas recyclables. Jusqu'à présent, le recyclage a été mis en oeuvre par des collectes sélectives, avec des rendements plus ou moins importants.

Si l'on veut développer ce genre d'initiative, plutôt que de multiplier les collectes, il faudrait doter l'habitant de deux poubelles, l'une contenant les ordures traditionnelles, et l'autre, les matériaux recyclables. Monsieur Chaumel nous montre, à travers un film, l'expérience positive menée à Dunkerque où les habitants possèdent une poubelle bleue et une poubelle verte, l'une pour les déchets recyclables et l'autre pour le reste.

D'après un sondage de la SOFRES, entre 75 et 80 % de la population serait prête à faire ce tri, mais par contre la population n'est pas prête à accepter une usine près de chez elle.

Le recyclage, l'incinération, la mise en décharge sont des procédés complémentaires et cohérents. Les avantages de l'un renforcent la pertinence de l'autre. En bout de course, il reste toujours quelque chose à mettre en décharge. Les sites de décharges doivent être limités au maximum.

EVOLUTION DES COÛTS EN ILE-DE-FRANCE -



Le coût est relativement modique en Ile-de-France. Il y a une bonne valorisation de l'énergie grâce à la grande taille des usines.

Si l'on fait une analyse très fine de la toxicité des ordures, on s'aperçoit qu'il ne s'agit que de 1 à 3 % d'ordures ménagères.

Pour cela il est envisagé une collecte spéciale des produits toxiques (piles, huiles de vidange, médicaments...) et un traitement spécifique.

Monsieur Chaumel conclut en se demandant si, au lieu de traiter tous les déchets, on ne pourrait pas éviter, à long terme, d'en produire certains en impliquant les industriels.

Il y a un besoin urgent d'un jugement indépendant avec la mise en place d'un label "éco-produit" qui définirait ce qu'est un bon produit pour l'environnement. Il faudrait également remettre en place un système de consigne très général.

*

* * *